

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2021

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Cédric JOUVE - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Maryline BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Marc COPPOLA représenté par Joël CANICAVE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Magali GIOVANNANGELI représentée par Linda BOUCHICHA - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par Yves MESNARD - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Romain BRUMENT - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Dona RICHARD représentée par Christine JUSTE - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Marc SIGNES représenté par Aïcha SIF.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Sophie AMARANTINIS - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Marie-Ange CONTE - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIÉ - Régis MARTIN - Arnaud MERCIER - Franck OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Gilbert SPINELLI - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Solange BIAGGI représentée à 15h17 par Catherine PILA - Sophie JOISSAINS représentée à 15h35 par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien JIBRAYEL à 15h04 - Philippe CHARRIN à 15h19 - Bernard MARANDAT à 15h31 - Caroline MAURIN à 15h40 - Laure-Agnès CARADEC à 15h50 - Lyece CHOULAK à 15h56 - Michel BOULAN à 16h03 - Kayané BIANCO à 16h04 - Anne MEILHAC à 16h13 - Jean-Pierre GIORGI à 16h17 - Marc DEL GRAZIA à 16h21 - Laurent BELSOLA à 16h22 - Maxime MARCHAND à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h42 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h42 - Lionel ROYER-PERREAULT à 16h42 - Benoit PAYAN à 16h43 - Eric SEMERDJIAN à 16h44 - Anne-Marie D'ESTIENNE d'ORVES à 16h45 - Sébastien BARLES à 16h46 - Claudie MORA à 16h49 - Didier PARAKIAN à 16h52 - Eric MERY à 16h53 - David GALTIER à 16h56 - Olivia FORTIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h58 - Patrick AMICO à 17h06 - Frédéric VIGOUROUX à 17h07 - Hatab JELASSI à 17h07 - Pauline ROSSELL à 17h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 009-10188/21/CM

■ Approbation de l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public de traitement des effluents industriels de la commune de Rousset relative à l'intégration de la société M.A.J. comme nouvel usager

MET 21/19311/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Afin de favoriser le traitement et l'évacuation des effluents industriels liquides produits par les industriels implantés sur son territoire, la commune de Rousset a décidé de créer un service de collecte, de traitement et d'évacuation des effluents industriels et a, en conséquence, entrepris la création d'ouvrages à cet effet.

Par délibération n° 171/2012 du Conseil municipal en date du 29 novembre 2012, la Commune de Rousset a délégué son service public de traitement des effluents industriels au groupement OTV – Société des Eaux de Marseille, pour une durée de 12 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2013.

Trois avenants ont été conclus :

Avenant n°1, approuvé par délibération n°87/2014 le 30 juin 2014, prise d'effet le 10 juillet 2014 suite à la cessation d'activité de la société LFOUNDRY, un des industriels raccordés à la station. L'équilibre financier du contrat étant rompu, les conditions d'exploitation et de rémunération du délégataire ont été revues.

Avenant n°2, approuvé par délibération n°128/2014 le 26 septembre 2014, prise d'effet le 13 octobre 2014 suite à la reprise temporaire des actifs de la société LFOUNDRY pour démantèlement de l'usine. Les conditions d'exploitation et de rémunération du délégataire ont à nouveau été adaptées.

Avenant n°3, approuvé par délibération n°58/2015 le 7 mai 2015, suite à la demande de raccordement de Sun Partner, nouvel industriel implanté sur la zone d'activités. Les conditions d'exploitation et de rémunération du délégataire ont à nouveau été révisées.

Le 31 juillet 2020, la société M.A.J., ayant en projet de construire une blanchisserie industrielle sur la zone d'activités de Rousset, a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence pour raccorder son usine à la station de traitement des eaux industrielles.

Après une instruction technique et financière, des conditions de raccordement ont été proposées à l'industriel demandeur le 29 mars 2021. La proposition a été acceptée par la société M.A.J. et une convention portant autorisation de déversement sera signée entre les différentes parties.

Cette convention a été présentée pour approbation lors de la séance du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 mai 2021.

Ainsi, le contrat de délégation de service public doit être modifié par avenant pour intégrer ce nouvel industriel dans le périmètre de la délégation.

Les modifications apportées au contrat sont les suivantes :

Le nombre d'industriels raccordés passe de 4 à 5 :

- ST Microelectronics ;
- Air Liquide ;

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2021

- Garmin (anciennement Sunpartner) ;
- Elis 1 (blanchisserie déjà existante sur la zone)
- M.A.J. nouvelle blanchisserie à raccorder.

L'avenant 4 a aussi pour objet de supprimer l'objectif de réduction de 15% du bilan carbone suite à l'arrêt de LFOUNDRY et d'insérer la tarification adaptée aux variations de la norme de rejet de fluor.

Un nouveau Compte d'Exploitation Prévisionnel est calculé en intégrant les nouvelles charges, propres au traitement de l'effluent de M.A.J.

Tableau de répartition des débits réservés par les industriels par filière de traitement en m3/h.

Industriel	Global station	F1, F2 et biologique	Traitement MBBR
ST Microelectronics	243/290	154,5/199,5	41/53,5
Air Liquide	5/290	3/199,5	0
Garmin	2/290	2/199,5	0
M.A.J. santé	15/290	15/199,5	0
M.A.J	25/290	25/199,5	12,5/53,5

Sur la capacité totale de la station, pour ses trois filières, il reste une partie non affectée, ce qui correspond aux débits qui étaient réservés à la société LFOUNDRY lors de la construction de la station. A ce jour, une partie des équipements de la station qui correspond à cette part non affectée est hors service.

Tableau de répartition des débits de la station par filière de traitement en m3/h

	Global station	F1, F2 et biologique	Traitement MBBR
Capacité nominale	520	312	100
Capacité exploitée	290	199,5	53,5
Capacité en réserve	230	112,5	46,5

Pour compenser les charges, la prévision de recettes augmente dans la même proportion plus 141 687€ de marge brute, soit 4,47%, marge équivalente en pourcentage à la marge du contrat initial.

Le montant des travaux préalables et nécessaires au raccordement de M.A.J est estimé à 401 151€ et est comptabilisé dans le nouveau compte d'exploitation prévisionnel. Les travaux seront pris en charge en totalité par M.A.J, directement payés au délégataire en deux fois, acompte à la commande et solde à la mise en service.

Les dispositions financières de l'avenant prendront effet à la date de mise en service de la blanchisserie M.A.J, prévue en octobre 2022.

A la suite du raccordement de M.A.J, les conventions de déversement de tous les industriels seront modifiées pour application de la nouvelle tarification des primes fixes. Avec l'arrivée de ce nouvel industriel, la mutualisation des moyens fera baisser les primes fixes préalablement définies.

Le cumul des quatre avenants a pour incidence financière une baisse des produits sur la durée du contrat de -26,79% par rapport au montant du contrat initial. A noter que le départ de l'entreprise LFOUNDRY, acté dans les avenants 1 et 2, avait entraîné une baisse de -28,51% par rapport au contrat initial.

Conformément aux dispositions de l'article R 3135-8 du code de la commande publique, le contrat de concession peut être modifié, car le montant des modifications cumulées des quatre avenants est inférieur à 10% du montant du contrat initial.

Ce rapport ne présente aucune incidence financière pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2021

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°171/2012 du 29 novembre 2012 portant approbation du contrat de délégation du service public de traitement des effluents industriels de la commune de Rousset ;
- La délibération n° n°87/2014 du 30 juin 2014 portant approbation de l'avenant 1 ;
- La délibération n°128/2014 du 26 septembre 2014 portant approbation de l'avenant 2 ;
- La délibération n°58/2015 du 7 mai 2015 portant approbation de l'avenant 3 ;
- L'avis de la Commission Environnement Déchets et Cycle de l'Eau du 11 mai 2021 ;
- L'avis de la Commission Concession du 20 mai 2021 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 mai 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de modifier les conditions financières du contrat de délégation de service public de traitement des effluents industriels de la Commune de Rousset pour raccorder un nouvel industriel à la station d'épuration, intégrer au périmètre du contrat les nouveaux équipements techniques construits et installés pour le traitement des effluents de la société M.A.J.
- Que ces dispositions proposées nécessitent l'approbation d'un 4^{ème} avenant au contrat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 4, ci-annexé, au contrat de délégation de service public de traitement des effluents industriels de la commune de Rousset.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions afférentes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT